

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant l'arasement des 240 souches de hêtres de la coupe rase entre lotissement et l'avenue Mathilde à Forges-les-Eaux le jeudi 20 octobre 2022 et le vendredi 21 octobre 2022.
 - Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

Article I :

L'arasement des 240 souches de hêtres à la coupe entre le lotissement et l'avenue Mathilde est autorisé le jeudi 20 octobre 2022 et le vendredi 21 octobre 2022.

La circulation se fera sur une moitié de l'Avenue Mathilde.

N°2022-200

Objet :

Arasement des 240
souches de hêtres à la
coupe entre lotissement et
l'avenue Mathilde

Jeudi 20 octobre 2022 et
vendredi 21 octobre 2022

Société TARDIF RICHARD

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **TARDIF RICHARD**, 10 route de la briqueterie, 76780 CROISY SUR ANDELLE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 17 octobre 2022

Le Maire
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site internet

de Forges-les-Eaux le : **20 OCT, 2022**

